

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Meaux
77450

EXTRAIT du Registre
des Décisions du Maire
N° 2023-34

OBJET : AFFAIRES PERISCOLAIRES – Contrat Tiers Payant Imagine R. (1. Commande publique – autres contrats 141)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020, complétée par la délibération n° 46/09-2020 du 28 septembre 2020, portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la délibération n°64/10-2013 du 10 octobre 2013, portant sur la participation financière de la commune aux frais de transport scolaire ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat tiers payant imagine R et d'appliquer la subvention à hauteur 30% après déduction du financement du Département.

Article 2 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le **26 MAI 2023**

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : **- 2 JUIN 2023**

de l'affichage le :

A Esbly, le **- 2 JUIN 2023**



Ghislain DELVAUX.